



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 15 Juillet 2009

Date de la convocation 8 Juillet 2009	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle Georges BRASSENS Clermont l'Hérault
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis, CABRIERES : M.MATHIEU Alain, M.GUELTON Jacques, CANET : Mme FABRE Maryse, M.SEGURA René, M. BORE Jacques, M.MALBEC Sylvain, CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, Mme FLOUROU Jocelyne, Mme BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFE Gilbert, Mme GUERRE Marie-Hélène, M.FABREGUETTES Bernard, Mme HUBERT Myriam, Mme CAZALET Claude, Mme MILAN Andrée, M.GUY Jean-Paul, M.BARON Bernard, Mme SEGARRA Christine, Mme MEDIANI Paquita, FONTES : M.BRUN Olivier, M.BAISSE Robert, Mme MIRET Christiane, LIAUSSON : M.SOULAYROL Alain, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, Mme PUJOL MONNIER Chantal, MERIFONS : M.VIALA Daniel MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves, NEBIAN : M.BARDEAU Francis, M.DRUART David, M.ESTEVE Bernard, OCTON : M.COSTES Bernard, M.LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M.SOTO Bernard, M.DUPONT Laurent, M.LOPEZ Daniel, M.QUEROL Jean-François, M.LEBREAU Jean-Jacques, M.BAUDOT Bernard, PERET : M.BILHAC Christian, SALASC : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean, VALMASCLE : Mlle VALENTINI Martine, VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric,</p> <p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M.GARCIA Alain à M. SATGER Jean-Noël M. MONTAGNE Thierry à Mme CAER Michèle M. FAVIER Marc à Mme FABRE Maryse M.SAEZ Gérard à M.DUPONT Laurent M.LIEB François à M.DRUART David M.MONTAGNE Jacques à M.BILHAC Christian M.VALENTINI Gérald à Mlle VALENTINI Martine</p>		

Objet : Syndicat de développement local du Pays Cœur d'Hérault (SYDEL) – Modification des statuts

Monsieur BRUN informe les membres du conseil qu'il convient de se prononcer sur un projet de modification des statuts du SYDEL du Cœur d'Hérault, relatif à son périmètre et à son fonctionnement.

. Sur l'extension du périmètre du SYDEL :

Le périmètre du SYDEL du Cœur d'Hérault est étendu aux 11 communes suivantes de la Communauté de Communes du Lodévois et Larzac : Le Bosc, Lauroux, Lavalette, Lodève, Les Plans, Le Puech, Les Rives, Romiguières, Roqueredonde, Saint Félix de l'Héras, Usclas du Bosc.

. Sur le fonctionnement du SYDEL :

- **Article 1**, le syndicat de développement local du Pays Cœur d'Hérault prend la dénomination de « SYDEL du Pays Cœur d'Hérault »,
- **Article 5**, le siège social du SYDEL du Cœur d'Hérault, est localisé à CLERMONT L'HERAULT au 20 avenue Raymond Lacombe - Le siège administratif du SYDEL du Cœur d'Hérault est localisé à CLERMONT L'HERAULT au 18 avenue Raymond Lacombe,
- **Article 6 alinéa 3**, le délai minimal d'invitation du comité syndical est fixé à 5 jours francs,
- **Article 7 alinéa 3**, les mentions « *Un renouvellement général du bureau intervient à l'issue du renouvellement général des conseils municipaux* » et « *Il peut faire l'objet d'une réactualisation partielle, du fait d'échéances de renouvellement intervenant au sein des collectivités ou les établissements publics adhérents indépendamment du calendrier municipal* », redondantes avec l'alinéa 4 sont supprimées.

Monsieur le Président soumet le rapport aux membres du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur BRUN, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la modification des statuts du SYDEL du Cœur d'Hérault, relatif à son périmètre et à son fonctionnement tel que présenté.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA